

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.3

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 30 décembre 2022

L'an deux mille vingt-trois et le neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Francis MUSARD, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Laurent TALBOT.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°4

Exposé :

Considérant que les crédits budgétaires inscrits au budget primitif et lors des décisions modificatives intervenues après le vote du budget sont insuffisants en section de fonctionnement sur certains chapitres, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses et en recettes.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021.147 en date du 14 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022.52 en date du 5 avril 2022 approuvant la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022.91 en date du 12 juillet 2022 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022.119 en date du 18 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°3,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} : d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement				Chapitre	Article	Montant	Recettes de fonctionnement				Chapitre	Article	Montant
Dép. réelles	Energie-électricité			011	60612	120 000,00	Rec. réelles	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière			73	7381	60 000,00
Dép. réelles	Alimentatio,			011	60623	30 000,00	Rec. réelles	Autres attributions et participations (filet de sécurité)			74	7488	90 000,00
Dép. ordre							Rec. d'ordre						
Total opérations réelles						150 000,00	Total opérations réelles						150 000,00
Total opérations ordre						0,00	Total opérations ordre						0,00
Total dépenses de fonctionnement nouvelles						150 000,00	Total recettes de fonctionnement nouvelles						150 000,00
Virement à la section d'investissement (023)						0,00							
SOLDE GLOBAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						150 000,00	SOLDE GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						150 000,00

Article 2 : de charger le Maire de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement